



MÉDACC

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES



Lettre aux membres — Un outil pour servir — Printemps 2013

17e assemblée générale annuelle

le samedi 1er juin 2013 à 13 h 30
82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 24 mars 2012.
4. Rapport de la présidence.
5. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012.
6. Nomination du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.
7. Élection des administrateurs.
8. Amendements proposés aux statuts et règlements.
9. Période de questions.
10. Levée de l'assemblée.

L'assemblée sera précédée, *de 10 h à midi*, d'une conférence de M. Normand Caron intitulée *Les frais de gestion des fonds communs de placement* et d'un repas *à midi*.



RSVP — Prière de confirmer votre présence à l'assemblée au 514-286-1155, par courriel à l'adresse admin@medac.qc.ca ou par télécopieur au 514-286-1154.

La présence du MÉDAC aux assemblées générales annuelles des actionnaires des sociétés publiques

Les banques — Pourcentages des votes en faveur des propositions

Propositions ↓ — Banques →	BLC	BMO	BN	CIBC	RBC	Scotia	TD
Régime de retraite : surveillance	17,02 %	2,51 %	2,60 %	1,74 %	2,73 %	2,22 %	2,00 %
Ratio d'équité	—	2,67 %	—	1,55 %	2,56 %	—	1,80 %
Compte-rendu	X	1,92 %	X	X	2,76 %	X	X
Régime de retraite : équité	19,03 %	2,75 %	2,50 %	1,54 %	2,83 %	1,87 %	1,50 %
Parité femme-homme	21,29 %	2,16 %	X	7,89 %	5,10 %	X	5,00 %
% de votes <i>contre la rémunération des hauts dirigeants</i>	2,46 %	3,10 %	3,43 %	3,43 %	6,19 %	5,59 %	5,50 %

Première de classe, la Laurentienne se démarque nettement du lot des banques

La saison des assemblées annuelles des actionnaires (AAA) des sociétés publiques (cotées en Bourse) bat actuellement son plein. Aussi, les AAA des 7 grandes banques sont maintenant terminées. En voici les faits saillants.

Après les assemblées générales annuelles des actionnaires de *Metro* (sans accent) et Cogeco en janvier à Montréal, le MÉDAC a réussi, cette année, à aller présenter ses propositions dans *toutes* les assemblées générales annuelles des actionnaires de *toutes* les grandes banques canadiennes, au nombre de sept. M. Daniel Thouin, vice-président du MÉDAC, a piloté le comité des propositions qui a participé aux assemblées suivantes :

1. la Banque royale du Canada (RBC) à Calgary le 28 février;
2. la Banque laurentienne du Canada (BLC) à Montréal le 19 mars;
3. la Banque Toronto Dominion (TD) à Ottawa le 4 avril;
4. la Banque de Nouvelle-Écosse (Scotia) à Halifax le 9 avril;
5. la Banque de Montréal (BMO) à Saskatoon le 10 avril (le lendemain!);
6. la Banque nationale du Canada (BN) à Moncton le 24 avril;
7. la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC) à Ottawa le 25 avril.

À la lecture des résultats qui figurent dans le tableau ci-dessus, il est frappant de constater à quel point la Banque laurentienne du Canada se démarque du lot, et ce, de manière très nette.

Cela n'est cependant pas la première fois que l'on est à même de constater que l'appui des actionnaires de la Banque laurentienne du Canada aux propositions du MÉDAC est nettement plus élevé que celui des actionnaires de toute autre grande banque. Malgré le fait que cet appui ne permet pas encore de faire adopter ces propositions de manière formelle, la Banque laurentienne du Canada est l'exemple à suivre depuis déjà un moment dans le monde bancaire. Soulignons aussi que le conseil d'administration de la Laurentienne est maintenant dirigé par une femme — Isabelle Courville —, et ce pour la 2e fois de son histoire — après Mme Jeannine Guillevin Wood — et puis que le ratio qui existe entre le salaire de son dirigeant le mieux payé et le salaire moyen de l'ensemble de ses employés est jugé être acceptable (voir le texte de Mme Champoux-Paillé, page 5).

Qu'en est-il des autres banques? Mise à part sa proposition relative au « Compte-rendu » qui a été retirée presque partout, le MÉDAC se doit de souligner le fait que l'objectif de la parité entre les femmes et les hommes au sein de la direction de la Banque nationale du Canada a quasiment été atteint et qu'il a même été dépassé à la Banque de Nouvelle-Écosse. Voilà la raison pour laquelle le MÉDAC a accepté, après avoir été formellement informé de ces chiffres nouveaux par lesdites banques, de retirer sa proposition à cet effet.

La saison des assemblées générales annuelles des actionnaires se poursuit. Au tour des sociétés par actions ordinaires, maintenant.

Mémoire, recours, recrues, et cætera

Nouveaux membres au conseil d'administration du MÉDAC



M. Jean Dorion

Sociologue, M. Dorion a été attaché politique du ministre de l'Immigration Jacques Couture, directeur de cabinet du ministre Gerald Godin, agent de liaison avec les communautés culturelles, président de la SSJB de Montréal, délégué général du Québec à Tokyo et député du Bloc québécois.



M^e Michelle Bussièrès

Après avoir été au Conseil du statut de la femme, au ministère d'État à la Condition féminine, au ministère du Commerce extérieur, M^e Bussièrès devient Déléguée générale du Québec à Mexico (1994). Elle est ensuite sous-ministre des Relations internationales, secrétaire générale *exécutive* de l'Organisation universitaire interaméricaine, directrice du Bureau du Québec à Barcelone puis professeure associée à l'Institut québécois des hautes études internationales de l'Université Laval.



M^e Micheline Brochu

M^e Brochu pratique le droit des affaires, plus particulièrement le droit des sociétés et le droit commercial, avec une expertise en financement privé d'entreprises.

Dépôt d'un mémoire à l'AMF

Le 10 avril dernier, le MÉDAC déposait, à l'invitation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), un mémoire à l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur les frais des Organismes de placement collectif (OPC). Il était invité à commenter le *Projet de règlement (modifiant le Règlement 81-102) sur les organismes de placement collectif*. Le mémoire en question est disponible dans le site web du MÉDAC et fera l'objet d'une présentation par son auteur, M. Normand Caron, dans une conférence qui aura lieu au 82, rue Sherbrooke Ouest à Montréal, le **1er juin à 10 h**, soit tout juste avant l'assemblée annuelle des membres (... à 13 h 30).

Les ateliers du MÉDAC

Sur le thème de la démocratie actionnariale, M. Yves Michaud était l'orateur invité d'un atelier, animé par M. Clément de Laat, qui lançait la série d'activités *Les ateliers du MÉDAC*. Ceux-ci se dérouleront tous sous le même modèle : la présentation orale d'un conférencier invité sur un sujet d'intérêt, des discussions en petits groupes sur le sujet en question et puis une plénière en fin de rencontre. Un deuxième atelier a eu lieu le soir du 6 mai où M. Guy Mineault est venu nous présenter une vue d'ensemble, pour le petit investisseur, des marchés financiers. Les ateliers du MÉDAC reprendront leurs activités l'automne prochain.



Épigramme en langue vulgaire*

*Pendant que LE DEVOIR dit merde aux banquiers
Les gens d'un demi-monde** font l'homme de l'année
Le ci-devant Louis Vachon gavé de millions.
C'est prendre le peuple pour une bande de cons!*

*Ce mot ne doit être employé qu'à bon escient
Me reprocheront foules de cocus contents.
Au Québec on ne trouverait de grands hommes
Que banquiers voraces gavés de grosses sommes.*

*Mon journal préféré ne publiera pas ça.
Ce style n'est sûrement pas dans ses cordes.
Fais ce que dois est une devise commode
Pour éviter trop grand nombre de tracas.*

* ordinaire, partagé par le commun, répandu (LITTRÉ)
** marges de la bonne société, mais fréquentées par celle-ci

Interdit de lecture à tous les cancre.

— Yves Michaud, dit le Robin des banques
Montréal, le 7 février 2013

Le MÉDAC a été le premier à secouer les investisseurs institutionnels

par **Daniel Thouin**

Réplique à Brigitte Breton (Le Soleil)



Mme Breton,

Dans votre article d'aujourd'hui [29 avril 2013] vous qualifiez le MÉDAC de joueur « *pas sérieux* » par rapport aux détenteurs de nos portefeuilles de retraites. Je suis membre de cette organisation depuis ces tous débuts

et jamais je n'ai eu le sentiment que cette organisation n'était pas sérieuse. Au contraire, c'est grâce à son travail « d'activisme actionnarial » et à son immense pouvoir moral que le MÉDAC a fait avancer les règles de gouvernance d'entreprise. Et contrairement à votre texte, le MÉDAC a été de tout temps un allier objectif des orientations de saine gouvernance souhaitées par les gestionnaires de caisse de retraite comme la Caisse de dépôt et placement du Québec. Pour vous en convaincre, je vous indique le lien du texte de la première présentation de propositions du MÉDAC, faite le 12 mars 1997 à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Nationale. Cette présentation a été faite par le fondateur de notre organisme, M. Yves Michaud, et à sa lecture vous y constaterez qu'il n'y a rien dans ce texte¹ qui vous permet de qualifier « *d'une créature semblable* » le travail acharné, pertinent et d'une qualité intellectuelle irréprochable qui a constamment guidé la préparation de nos interventions lors d'assemblées annuelles d'actionnaires depuis 17 ans. À ce travail, il faudrait ajouter une foule d'études et de mémoires² auprès des institutions réglementaires et aux législateurs.

Contrairement à ce que laisse entendre votre texte, c'est grâce à nos interventions que les gestionnaires de caisse de retraite et tous les actionnaires sont en mesure de se prononcer publiquement sur la politique de rémunération des hauts dirigeants des sociétés cotées en bourse. Une proposition du MÉDAC en ce sens a obtenu un vote majoritaire auprès des banques canadiennes en 2009. Sans cette proposition, toute négociation salariale des hauts dirigeants se ferait encore à l'abri du regard des actionnaires, vrais propriétaires des entreprises publiques.

1) voir les *Notes d'intervention de Yves Michaud à l'assemblée des actionnaires de la Banque nationale du Canada*, le 12 mars 1997, dans le site web medac.qc.ca

2) voir les mémoires du MÉDAC dans le site web medac.qc.ca

Depuis deux ans, j'ai le privilège de participer aux conseils d'administration du MÉDAC et j'ai été en mesure d'apprécier le travail accompli avec des moyens dérisoires. Aussi, je me porte à la défense de cette organisation qui a fait plus en 17 ans que beaucoup de fonds de retraite qui n'ont pas osé intervenir publiquement dans les questions de gouvernance avant ce jour. Les 1 300 membres du MÉDAC et ses administrateurs, anciens et présents, ont droit à plus d'égard quand on les cite dans un article éditorial.

Espérant être lu dans votre carrefour des lecteurs

Daniel Thouin,

vice-président du MÉDAC

La fin des grosses payes? (extrait)

Brigitte Breton, *Le Soleil*, 29 avril 2013

« Les cris d'indignation des gagne-petit devant les salaires mirobolants des hauts dirigeants avaient jusqu'à maintenant laissé de marbre la majorité des actionnaires des grandes entreprises. Ceux de *Barrick Gold* viennent toutefois de voter à 85 % contre la prime à l'embauche de 11,9 millions \$ US versée au nouveau coprésident du conseil d'administration, John Thorton. Des millions de dollars ont finalement fait déborder le vase. Cas isolé ou début d'une ère nouvelle? »

Que le coup de semonce soit venu de joueurs considérés « sérieux » peut être annonciateur de nouvelles et meilleures pratiques en matière de rémunération des hauts dirigeants. Ce n'est pas le Mouvement d'éducation et défense des actionnaires ou une créature semblable qui a alerté les actionnaires de *Barrick Gold* à quelques jours de l'assemblée annuelle. Ce sont des investisseurs institutionnels, notamment la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, *OMERS* (Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario) et quelques autres qui ont sonné l'alarme publiquement. *Barrick Gold* a franchi un pas de trop. Même aux yeux de gens habitués à jongler quotidiennement avec des millions et des milliards de dollars. »

Rémunération des dirigeants : la modération à bien meilleur coût

par **Louise Champoux-Paillé**

Ex-présidente du Bureau des services financiers
Ex-secrétaire du conseil d'administration du MÉDAC



Le 3 mars dernier, les Suisses approuvaient par référendum des initiatives visant à limiter les rémunérations excessives des hauts dirigeants notamment, par l'adoption annuelle obligatoire des rémunérations du conseil d'administration et de la direction par l'assemblée générale des actionnaires et par l'interdiction de certaines formes de rémunérations comme les parachutes dorés ainsi que les primes pour achats d'entreprises. Les sanctions en cas d'infraction vont d'une amende correspondant à six ans de revenu à trois années de prison. Ces nouvelles pratiques sont sujettes à approbation par le Parlement et pourraient entrer en vigueur en 2014. Un autre référendum devrait avoir lieu prochainement avec dénomination « Pour des salaires équitables » proposant que le salaire le plus élevé dans une entreprise ne dépasse pas 12 fois le salaire minimum. Selon un sondage effectué auprès de la population suisse (10 mars 2013), 49,5 % des citoyens seraient favorables à cette limitation.

En France, le gouvernement décidait l'an dernier (Décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques), de plafonner les rémunérations, fixes et variables, des dirigeants des entreprises publiques et de leurs filiales détenues par l'État, à 450 000 euros dès 2012 ou 2013, selon les sociétés. En clair, la rémunération de ces dirigeants ne peut excéder 20 fois la moyenne des 10 % des salaires les plus bas dans ces entreprises c'est-à-dire 1 875 euros bruts par mois. Pour ce qui est des entreprises cotées en bourse françaises, il ne semblerait pas que le gouvernement privilégiera de plafonner la rémunération des hauts dirigeants, mais plutôt celle de la fiscalité, estimant « qu'il serait plus juste – et plus efficace – d'utiliser le levier de la fiscalité pour corriger et prévenir des excès qui sont souvent médiatisés quand ils concernent des dirigeants de grandes entreprises. Ainsi, la formule retenue pourrait être la suivante : abaisser le plafond du montant des rémunérations globales versées aux dirigeants qui est déductible des bénéfices imposables au titre de l'impôt sur les sociétés. L'abaissement de ce plafond pourrait être assorti d'un alourdissement de la taxation de la partie de la rémunération versée aux dirigeants qui n'est pas déductible de l'impôt sur les sociétés ».

Plus près de nous, aux États-Unis, le président américain signait en 2010 la loi *Dodd & Frank* comportant un article prévoyant la divulgation du rapport entre la rémunération totale du PDG et la rémunération médiane des employés d'une com-

pagnie (section 953(b)(1) du H.R. 4173.). Cet article n'est malheureusement pas en vigueur, la *Securities Exchange Commission (SEC)* étant toujours en réflexion sur le règlement qui viendrait préciser sa portée.

Pour ce qui est du Québec et du Canada, le MÉDAC et son président fondateur ont déposé de nombreuses propositions d'actionnaires visant à demander aux institutions ciblées d'adopter une politique prévoyant que le rapport entre la rémunération du plus haut dirigeant et la rémunération moyenne d'un employé n'excède pas 30 fois. Le Sénateur Céline Hervieux-Payette déposait en 2009 un projet de loi sur les rémunérations des hauts dirigeants proposant notamment que le comité de rémunération des conseils d'administration établissent la rémunération globale des principaux dirigeants en tenant compte du salaire moyen des travailleurs au Canada et limitent celle-ci à 20 fois le salaire moyen des travailleurs.

Selon les informations fournies les lettres circulaires et les rapports annuels disponibles au 15 mars 2013 et à partir desquelles nous pouvons calculer le ratio d'équité interne, ces ratios d'équité interne au sein des banques varient entre 33,6 pour la Banque Laurentienne à 156 pour la Banque Scotia.

Ratio d'équité interne	2009	2013
Banque Royale	96	118
Banque TD	119	118
Banque Scotia	156	156
Banque Laurentienne	28	33,6

Dans sa lettre circulaire, la Banque Laurentienne mentionne qu'elle prend en considération l'équité interne dans l'établissement de la rémunération de ses hauts dirigeants. Cette prise en considération du rapport d'équité interne est d'autant plus importante que, selon un sondage effectué dans le cadre du Forum économique mondial de 2012, le plus important des 50 risques identifiés à l'échelle mondiale est celui que représente un écart important entre les revenus. En outre, selon un rapport de l'*Institut Broadbent* publié en octobre dernier, « l'écart entre les riches et le reste d'entre nous rejoint les niveaux des années 1920. Depuis les années 1990, le 1 % le plus riche de la population a obtenu un tiers de toute l'augmentation des revenus à l'échelle nationale tandis que 99 % des gens luttent pour une part qui s'amoindrit sans cesse ». Cette conclusion est appuyée par l'OCDE et le *Conference Board*, qui affirment que l'augmentation de l'inégalité des revenus entre Canadiens depuis le milieu des années 1990 a été beaucoup plus importante que la moyenne des pays industrialisés.

Il est primordial que le ratio d'équité interne prenne la place qui lui revient dans la fixation des rémunérations et qu'il reflète la valeur d'équité que nous poursuivons en tant que société.

Les rémunérations scandaleuses...

« C'est particulièrement déplorable [de constater] que des organismes internationaux [le FMI] font écho à la volonté fédérale dans ce dossier [...] Dans tout le cadre des travaux concernant le développement de normes au niveau international, il n'y a absolument rien qui dit qu'il faut un encadrement centralisé dans un pays. En tout respect pour le Fonds monétaire international, je pense personnellement que ce serait beaucoup plus productif que l'on [se retrouve les] manches »

— *Mario Albert, président et chef de la direction de l'Autorité des marchés financiers (AMF), sur le projet d'une autorité fédérale des valeurs mobilières, devant les membres du Cercle de la finance internationale de Montréal, le 9 mai 2013, depuis Finance et investissement, 10 mai 2013*

« Stephen Poloz, président de l'agence de financement des exportations du Canada, a été nommé [...] gouverneur de la banque [du Canada] en remplacement de Mark Carney, qui dirigera la Banque d'Angleterre à compter du 1er juillet. [...] Cette nomination annoncée par la banque [...] dans un communiqué est une surprise majeure, puisque la plupart des analystes s'attendaient à ce que le gouvernement nomme plutôt Tiff Macklem, numéro deux de la banque [...], pour remplacer M. Carney, qui quitte son poste le 1er juin. »

— *AFP, Banque du Canada : nouveau gouverneur, lefigaro.fr, 2 mai 2013*

« Administrer le bas de laine des Québécois, il faut le faire avec pudeur et retenue. Dans ce cas-là, il n'y a eu ni pudeur ni retenue. [Henri-Paul] Rousseau, président de la Caisse [de dépôt et placement] au moment où 40 milliards \$ sont partis en fumée lors de la grande crise de 2008, devenu vice-président de *Power Corporation* quelques semaines après avoir quitté la Caisse. »

— *Yves Michaud, La famille de Sabia chez les Desmarais, tvanouvelles.ca, 3 février 2013*

« Les investisseurs institutionnels soussignés, qui gèrent collectivement des actifs de **916 milliards de dollars**, sont préoccupés par la décision de la Société aurifère Barrick (*Barrick*) de verser une

prime de 11,9 millions de dollars au coprésident John L. Thornton, nommé en juin 2012. Une telle somme, à notre connaissance, constitue un précédent pour une prime d'embauche à un coprésident du conseil et s'ajoute à d'autres formes de rémunération pour totaliser 17 millions de dollars en 2012. Cette rémunération **ne respecte pas le principe de gouvernance** de la rémunération liée au rendement et est donc **disproportionnée**. Un tel précédent est préoccupant au sein des marchés financiers canadiens. »

— *Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), AIMCo, bcIMC, Hermes-EOS, Investissements PSP, OIRPC, OMERS, RREO, communiqué, 19 avril 2013*

« La rémunération de Mme Leroux est nettement inférieure à celle [des PDG] du secteur financier canadien. Son salaire équivaut à 14 fois celui de l'employé moyen. Quand on compare sa rémunération globale avec celle des employés, c'est 38 fois, contre une moyenne de 125 dans le secteur bancaire. »

— *André Chappleau, directeur des communications de Desjardins, justifie le salaire de Monique Leroux par une analyse « horizontale » comparée de sa rémunération avec celles des banquiers. Desjardins ne se dit pas prête à proposer un vote consultatif directement aux membres... depuis La rémunération de Monique Leroux sème la grogne, argent.canoe.ca, 3 mai 2013*

L'Europe

« Si la Commission Européenne et le Parlement sont arrivés à légiférer, c'est qu'aucune tentative d'autorégulation par le secteur financier n'a été mise en place. Le lobbying s'est contenté d'expliquer que ce n'était pas possible en raison de la concurrence internationale. Que les autorités aient dès lors décidé que, pour des raisons aussi politiques que sociales, il fallait intervenir par voie réglementaire n'a donc rien de surprenant. »

— *Georges Ugeux, Blogs, Le Monde*



... chez nous et dans le monde entier

« Le Parlement européen voulait fixer un ratio de « un pour un » entre la rémunération fixe et variable des cadres bancaires, ce qui signifie que la rémunération variable ne pourrait excéder la rémunération fixe. Les États voulaient un ratio plus élevé, laissant la possibilité de primes plus importantes. Afin de parvenir à un accord, le Parlement a proposé un compromis selon lequel le bonus pourrait atteindre le double de la rémunération fixe à condition qu'une majorité qualifiée d'actionnaires soit d'accord. »

— *AFP, Union européenne : accord de principe pour limiter les bonus aux banquiers, Marianne, 28 février 2013*

La Suisse

« Les Suisses ont voté largement en faveur de l'interdiction des « rémunérations abusives » des patrons des sociétés suisses cotées en Suisse ou à l'étranger, et notamment de leurs parachutes dorés. L'initiative Minder¹, du nom de son initiateur, a largement été plébiscitée : selon la Chancellerie fédérale, elle a été acceptée par 67,9 % des voix et tous les cantons ont dit « oui », ce qui est très rare. »

— *Sébastien Bozon (avec l'AFP), 67,9 % des Suisses approuvent l'interdiction des parachutes dorés, L'Expansion.com, 3 mars 2013*



La France

« Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a estimé, lundi, que l'initiative suisse limitant les rémunérations abusives des patrons des sociétés cotées constituait une « excellente expérience démocratique » et qu'il fallait « s'en inspirer ». »

— *Amandine Seguin, Encadrement des salaires : le référendum suisse est « un signal empreint de raison », leexpress.fr, 4 mars 2013*

Le 20 février 2013, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la transparence de la gouvernance des grandes entreprises, MM. Jean-Michel

1) <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2006/8319.pdf>

Clément et Philippe Houillon, députés à l'Assemblée nationale de la République française, déposaient le Rapport d'information² par la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République :

« Parmi nos propositions, nous suggérons ainsi d'interdire la rémunération sous forme de retraite chapeaux. Nous souhaitons aussi réformer le régime des *stock-options*. Il y a deux visions sur ce point, soit les interdire, de façon pure et simple, soit les encadrer et les réserver seulement pour les jeunes entrepreneurs des petites et moyennes entreprises. »

— *Jean-Michel Clément (PS), Encadrement des salaires : le référendum suisse est « un signal empreint de raison », leexpress.fr, 4 mars 2013*

Le Royaume-Uni

« À partir du mois d'octobre, la réglementation imposera aux entreprises britanniques, dont les banques, de soumettre au vote des actionnaires leur politique de rémunération. [...] La direction de Barclays a été prise à partie par ses actionnaires lors de son assemblée générale, le 25 avril, en raison du nombre d'employés de la banque gagnant plus de 1 million de livres, évalué à 428. Une personne se décrivant comme une veuve de 70 ans les a qualifiés de « ****ds cupides » et s'est demandé « comment ils peuvent dormir la nuit ». »

— *Nicolas Madelaine, Rémunération des dirigeants de banques : au Royaume-Uni, le souci de ne pas faire de vagues, lesechos.fr, 29 mars 2013*



L'Allemagne

« Une commission, composée de fonctionnaires, d'experts et de chercheurs, a présenté une proposition de refonte du mode de gouvernance des sociétés cotées en Bourse. Elle propose en particulier que « les rémunérations individuelles soient plafonnées dans leur montant total, ainsi que dans leurs diverses composantes ». »

— *L'Allemagne veut plafonner le salaire de ses patrons, lefigaro.fr, 6 février 2013*

2) <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i0737.asp>



Guide pratique de l'investisseur

protégezvous

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate



La Collection Protégez-Vous et l'Autorité des marchés financiers
présentent la nouvelle édition du

Guide pratique de l'investisseur

Montréal, 30 janvier 2013 — Investir, ce n'est pas que pour les riches, car quiconque possède ne serait-ce qu'un REER doit se considérer comme un investisseur. Mais être un investisseur, qu'est-ce que cela signifie et qu'est-ce que cela implique ? Quelles questions se poser avant d'investir ? Comment éviter les mauvaises surprises ? Pour répondre à ces questions et à bien d'autres en matière d'investissement, Protégez-Vous et l'Autorité des marchés financiers présentent la nouvelle édition du *Guide pratique de l'investisseur*.

Ce guide revu et amélioré fournit, dans un langage clair et accessible, les outils et les informations nécessaires à tous les types d'investisseurs – novices ou avertis – pour leur permettre de prendre des décisions éclairées en matière financière : un descriptif des placements offerts (dont les REEE), un portrait des différents régimes de retraite, les critères qui permettent d'établir son profil d'investisseur, quelques trucs pour éviter d'être victime de fraude, des notions de base pour comprendre et déchiffrer son relevé de fonds, ainsi qu'une foule de références et de ressources utiles.

- ✓ 12,95 \$ plus taxes
- ✓ 104 pages couleur
- ✓ 40 000 exemplaires
- ✓ En vente en kiosque, en librairie et sur www.protégez-vous.ca/boutique

S'investir... avant d'investir

Qui songerait à acheter une maison sans d'abord la visiter ? De la même manière, choisir les investissements qui nous conviennent et bien les comprendre exige du temps. Le *Guide pratique de l'investisseur* aidera l'investisseur à mieux se connaître et définir ses besoins, à bien comprendre les produits financiers qui lui sont offerts et, enfin, à s'outiller afin de déceler les pièges et les fraudes dont il pourrait être victime.

Accès Web gratuit sur Protégez-Vous.ca

Les acheteurs de la version imprimée du *Guide pratique de l'investisseur* obtiendront un code valide pour une durée d'un mois qui leur permettra d'accéder au contenu du site Web de Protégez-Vous.

À propos des guides pratiques hors série Protégez-Vous

Les guides pratiques hors série Protégez-Vous offrent aux Québécois des publications articulées autour de thématiques de la vie telles que les finances personnelles, l'habitation, l'alimentation, la santé, l'automobile ou encore les questions de droit. Les guides pratiques Protégez-Vous sont vendus en kiosque, en librairie dans le réseau des Publications du Québec et en ligne sur www.protégez-vous.ca/boutique. Ils sont aussi accessibles aux abonnés en version html sur Protégez-Vous.ca.

À propos de l'Autorité des marchés financiers

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec. Pour en savoir plus : www.lautorite.qc.ca.

— 30 —

Renseignements et entrevues pour ce guide : Anne Dongois, relations médias
514 826-2050 (cell.) / anne.dongois@videotron.ca

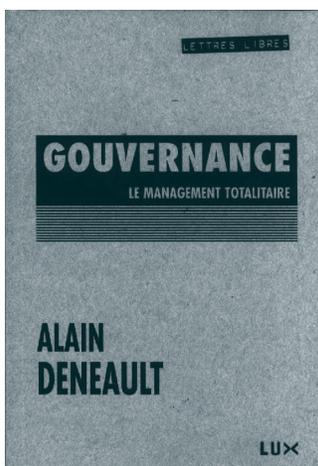
Pour l'Autorité des marchés financiers : Sylvain Théberge
514 940-2176 / sylvain.theberge@lautorite.qc.ca

Recommandations de bonnes lectures

Il y a en marre de la « gouvernance »

Docteur en philosophie de l'Université Paris-VIII, Alain Deneault enseigne la « pensée critique » en science politique à l'Université de Montréal. Il est notamment l'auteur de *Noir Canada* (Écosociété 2008); *Offshore* (Écosociété/La Fabrique 2010) et *Paradis sous terre* (Écosociété/Rue de l'Échiquier 2012).

Dans les années 1980, les technocrates de Margaret Thatcher ont habillé du joli nom de « gouvernance » le projet



d'adapter l'État aux intérêts et à la culture de l'entreprise privée. Ce coup d'État conceptuel va travestir avec succès la sauvagerie néolibérale en modèle de « saine gestion ». Nous en ferons collectivement

les frais : déréglementation de l'économie, privatisation des services publics, clientélisation du citoyen, mise au pas des syndicats... ce sera désormais cela gouverner.

Appliquée sur un mode gestionnaire ou commercial par des groupes sociaux représentant des intérêts divers, la gouvernance prétend à un art de la gestion pour elle-même. Entrée dans les mœurs, évoquée aujourd'hui à toute occasion et de tous bords de l'échiquier politique, sa plasticité opportune tend à remplacer les vieux vocables de la politique.

En 50 courtes prémisses, Alain Deneault montre la logique de cette colonisation de tous les champs de la société par la gouvernance. Car cette « révolution anesthésiante » doit être bien comprise : elle participe discrètement à l'instauration de l'ère du management totalitaire.

[Texte de l'éditeur : Lux]

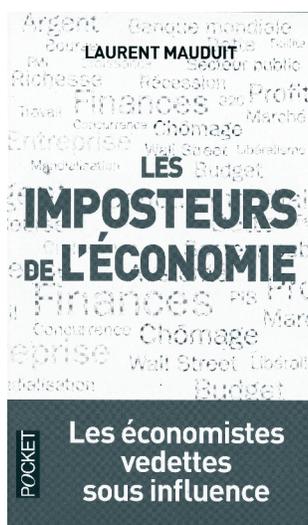
Une petite caste n'a qu'un seul intérêt

Laurent Mauduit est un écrivain et journaliste d'investigation français spécialisé dans les affaires économiques. Après avoir travaillé à *Libération* puis au *Monde*, qu'il quitte en raison d'un désaccord concernant la politique éditoriale, il a cofondé en 2008 le site d'information *Mediapart*, avec Edwy Plenel. Il est notamment l'auteur d'enquêtes sur des personnages emblématiques du capitalisme français, comme Alain Minc et Bernard Tapie. Il a également écrit plusieurs essais sur la gauche française.

Le débat public est trop souvent monopolisé par des experts autoproclamés qui assènent leurs (contre-)vérités sur la dette, le chômage, la fiscalité... Mais qui sont au juste ces « experts »? Quelles sont leurs compétences? Et, surtout, sont-ils indépendants et désintéressés?

Outre leurs erreurs et aveuglements, Laurent Mauduit nous révèle l'affairisme, les compromissions, et le double jeu politique dont certains se rendent coupables.

Une petite caste, soumise au pouvoir de la finance, truste le débat d'idées en France. Et elle n'a qu'un seul intérêt : le sien.



[Texte de l'éditeur : Pocket]

« [...] la finance exerce une véritable tyrannie sur les politiques publiques. Mais plus encore, pour des raisons spécifiquement françaises : parce que la mutation à l'anglo-saxonne du capitalisme français a été de pair avec une transgression de plus en plus ouverte des règles de ce que devrait être un État de droit. »

— *Laurent Mauduit, Le capitalisme profite d'une démocratie nécrosée, Marianne, février 2013*

Témoignage éloquent d'un élève du MÉDAC

Par Dominique Lemoine¹

Un mardi soir de décembre, premier froid intense de l'hiver, je suis assis dans une salle de classe de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM pour une formation en finance offerte aux investisseurs novices par le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC). Les dix-neuf autres inscrits arrivent l'un après l'autre, ils sont à peu près tous âgés de quarante ans ou plus, sauf un. Nous sommes donc deux sur vingt à avoir moins de 35 ans.

Parmi les plus âgés, un homme d'une soixantaine d'années a parcouru une centaine de kilomètres pour venir au cours et refera le chemin inverse au retour. La formation est divisée en quatre séances de trois heures et l'une d'elles aura lieu pendant une bonne tempête. Pourquoi y a-t-il si peu de jeunes, alors que des plus vieux se donnent tant de mal pour assister à ce cours?

Une hypothèse sensée, avancée par le responsable du cours et conseiller en formation au MÉDAC, Normand Caron, est qu'évidemment les jeunes ont moins d'épargne à investir. Une autre est que les Houdini de la finance Vincent Lacroix et Earl Jones semblent avoir surtout cherché à profiter du manque de connaissance en placement de gens plus âgés qui voulaient faire fructifier leurs épargnes de toute une vie. Enfin, on peut souligner le cynisme de certains jeunes par rapport aux marchés financiers et la méfiance qu'ils leur inspirent.

Est-ce que cela signifie que cette formation ne serait pas pertinente pour les plus jeunes? Absolument pas selon Martin, 31 ans et seule autre personne de moins de 35 ans à suivre cette formation en même temps que moi. Même qu'il dit regretter de ne pas l'avoir suivi alors qu'il avait mon âge, 27 ans.

Profitant d'un emploi bien rémunéré et stable, Martin avait décidé il y a quelques années de placer ses économies pour sa retraite. À la suggestion de son conseiller financier, les montants investis ont toutefois échoué dans des fonds communs gérés par Capital Teraxis (vendu à Norbourg) et Triglobal (société bloquée par l'AMF et le BDRVM). Chanceux dans sa malchance, Martin n'a rien perdu dans ces aventures, mais inquiet de devenir un jour

vraiment victime de fraude, il a décidé de se retirer des fonds communs de placement et de prendre ses placements en main.

Pour y parvenir cependant, il avait besoin d'entendre quelqu'un de neutre lui expliquer comme les choses sont réellement dans le monde du placement, comment interpréter l'information financière et comment répartir son avoir entre les actions et les obligations. À son avis, le personnel des institutions financières est en conflit d'intérêts. Leurs objectifs de vente et de revenus par commission ne sont pas toujours compatibles avec les besoins des épargnants qui font appel à eux. « Ils sont là pour nous vendre ce qu'ils ont, pas nécessairement pour nous vendre ce dont nous avons besoin. Le MÉDAC lui peut nous donner l'heure juste sur le monde financier et je ne peux que recommander sa formation », dit-il.

La formation vise entre autres à pallier les défaillances des citoyens en matière de connaissances financières de base, à favoriser leur autonomie en matière de décisions financières, ainsi qu'à les aider dans l'évaluation des différents types de placement. Des objectifs qui permettent selon Martin d'acquérir l'assurance nécessaire pour gérer ses propres placements ou pour pouvoir évaluer et critiquer les suggestions de son conseiller financier, peu importe ce que nous faisons dans la vie, que ce soit artiste, infirmière ou banquier. Selon lui, « il faut que les gens apprennent à gérer leur argent et que ça se fasse au plus jeune âge possible » pour éviter les mauvaises surprises.

Même les gens qui ne pensent pas encore à leur retraite ou qui sont cyniques par rapport aux marchés financiers auraient avantage à suivre la formation. « Moins nous avons d'intérêt dans quelque chose d'important, plus on devrait [suivre] un cours », souligne Martin. Il considère que le placement est quelque chose d'important puisque les conditions de vie à la retraite en dépendent beaucoup.

De plus, 83 % des anciens participants ayant répondu au Sondage de satisfaction à l'égard de la formation Passeport MÉDAC 2009 effectué par Léger Marketing ont affirmé que leur perception des marchés financiers s'était améliorée après avoir suivi la formation.

La formation Passeport MÉDAC peut ainsi devenir un outil très utile pour les gens de tous âges et de toutes professions qui aspirent à mieux comprendre et maîtriser le monde de la finance et du placement pour ne plus en avoir peur. Mais aussi et surtout pour ceux qui veulent mieux comprendre les différentes possibilités de placements, que ce soit pour devenir plus critiques envers les propositions de leur conseiller financier ou pour prendre eux-mêmes les rênes de leurs décisions d'investisseurs.

1) **Dominique Lemoine** détient une maîtrise en communication publique de l'Université Laval. Il est journaliste indépendant et a été jusqu'à tout récemment journaliste pour *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*. Il couvre entre autres les domaines de l'agroalimentaire, des finances et de l'économie. Il avait été auparavant journaliste indépendant pour *Les Affaires*, marketing au quotidien et pour *Le Nouvelliste* à Trois-Rivières. L'auteur a été invité à suivre le programme de formation Passeport MÉDAC.

Le MÉDAC, champion de la démocratie actionnariale

Fondé en 1995 par M. Yves Michaud, sous le nom d'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ), le MÉDAC est la seule association d'actionnaires au Québec et au Canada vouée exclusivement à la défense des intérêts des investisseurs individuels. Son action libre et indépendante contribue grandement à l'amélioration de la régie d'entreprise dans l'intérêt de tous et de chacun.

Une association représentative et active

Organisme sans but lucratif regroupant plus de 1600 membres individuels ou institutionnels, le MÉDAC agit notamment en présentant des propositions aux assemblées d'actionnaires des sociétés cotées en Bourse afin d'améliorer la régie d'entreprise et le respect des droits de tous les actionnaires.

La première victoire, il y a maintenant 15 ans

C'est à titre personnel que M. Yves Michaud, Le Robin des banques, fondateur de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ, ancêtre du MÉDAC), a obtenu des tribunaux (jugement Rayle¹) que les grandes banques canadiennes inscrivent des propositions d'actionnaires dans leurs circulaires de direction convoquant l'assemblée générale annuelle, une première au Canada et un premier pas pour la démocratie actionnariale.

Une influence irremplaçable

Depuis cette date, plusieurs des propositions du MÉDAC ont été mises en application par les banques ainsi que par de nombreuses autres entreprises cotées en bourse et elles continuent de faire leur chemin (ex. : séparation des postes de président du conseil d'administration et de chef de la direction, divulgation des honoraires des auditeurs externes et des conseillers en rémunération, vote distinct pour chaque personne proposée à titre d'administrateur, vote consultatif sur la politique de rémunération des hauts dirigeants, présence des femmes au sein des conseils d'administration)

Un succès sans égal

Lorsque nécessaire, le MÉDAC saisit les tribunaux pour veiller aux intérêts des investisseurs individuels prenant l'initiative de mener des recours collectifs. Le premier, entrepris contre Cinar s'est soldé par une victoire sans précédent, car aucun recours collectif en valeurs mobilières intenté au Canada n'avait encore donné lieu à un dédommagement des actionnaires. Le second, entrepris contre Nortel a donné lieu à un règlement hors

1 <http://medac.qc.a/documentspdf/qui/historique-Jugement-de-l-Honorable-Pierrette-Rayle-9-janvier-1997.pdf>

cour et un fonds a été constitué pour rembourser une portion des pertes subies par les actionnaires du Québec. Un troisième recours collectif a été autorisé par la Cour supérieure contre Manuvie et est toujours pendant devant les tribunaux.

Des positions avant-gardistes

Preuve que le MÉDAC a toujours été à l'avant-garde : sa toute première proposition concernait la rémunération des hauts dirigeants, l'un des problèmes aujourd'hui au cœur de l'actualité économique et financière. Plus récemment, le MÉDAC a entrepris une campagne pour l'abolition des options d'achat d'actions, un système de rémunération inique aux dépens des actionnaires et aujourd'hui aboli par un nombre croissant de grandes entreprises.

Un représentant crédible et écouté

En plus de son action directe auprès des sociétés cotées en Bourse, le MÉDAC ne manque jamais l'occasion de faire valoir, auprès des gouvernements et autres instances réglementaires, le point de vue des investisseurs individuels sur le fonctionnement des marchés financiers. Grâce à ses mémoires bien documentés, de nombreuses recommandations du MÉDAC font aujourd'hui partie de l'encadrement juridique des valeurs mobilières et des sociétés par actions.

Un programme de formation efficace et reconnu

Grâce à son « Passeport MÉDAC », démarré en avril 2007 et reconnu par certains ordres professionnels et certaines associations québécoises, le MÉDAC participe à l'effort collectif pour améliorer les connaissances et compétences des Québécois en matière d'épargne et d'investissement.

Un mouvement indispensable

À l'évidence, les grands chantiers de formation des investisseurs individuels et de promotion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche dans l'intérêt des épargnants et investisseurs du Québec, donc de l'ensemble de la collectivité.

Le MÉDAC a besoin de vous!

Un mouvement indispensable

Les grands chantiers de formation des investisseurs individuels et de promotion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche dans l'intérêt des épargnants et investisseurs du Québec, donc de l'ensemble de la collectivité.

Appuyez les initiatives du MÉDAC et devenez membre maintenant.

Formulaire d'adhésion au Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)			
Adhésion	<input type="checkbox"/> Individuel, 1 an : 35 \$	<input type="checkbox"/> Individuel, 3 ans : 100 \$	
	<input type="checkbox"/> OSBL—OBNL : 75 \$	<input type="checkbox"/> Institutionnel : 250 \$	
Don	<input type="checkbox"/> 25 \$ <input type="checkbox"/> 50 \$ <input type="checkbox"/> 100 \$ <input type="checkbox"/> 200 \$		<input type="checkbox"/> Autre montant : _____ \$
Nom		Prénom	
Adresse			
Ville		Code postal	
Téléphone			
Courriel			
Paiement	<input type="checkbox"/> Visa/MasterCard	<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Internet (voir medac.qc.ca)
Numéro		Date	



Le MÉDAC est un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits et intérêts des actionnaires, à la promotion de la bonne gouvernance des entreprises et à l'éducation financière.

Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)
82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, (Québec) H2X 1X3

514-286-1155 — télécopieur 514-286-1154 — 1-866-332-7347

admin@medac.qc.ca — <http://medac.qc.ca/>

Conseil d'administration : Fernand Daoust, président, Daniel Thouin, vice-président, Jean Dorion, trésorier, Sylvie Brown, secrétaire, Yves Michaud, fondateur, Micheline Brochu, Michelle Bussièrès, Claire Joly, Jacques Parizeau

Impression : Imprimerie Vaillancourt inc.